DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 3 novembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL,

Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN,

Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur

Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Jean MATHIA, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur André KLEIN-MOSSER

N° CP/2014/776 - Administration générale - 5

Politique immobilière du Département : Regroupement de services à STRASBOURG

Acquisition immobilière

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de procéder à l'acquisition de la parcelle surbâtie située à STRASBOURG 4 rue Gustave Adolphe Hirn en section 44 n°190/59 d'une superficie de 12,29 ares pour un prix global de 15 900 000 €, France Domaine ayant émis un avis en date du 21 janvier 2014 référencé sous 14/0002 ;
- dit que l'acte constatant cette vente sera passé en la forme notariée, dont le coût sera pris en charge par le Département du Bas-Rhin :
- autorise le Président du Conseil Général à signé l'acte notarié.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

Francine THOMAS

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141103-Imc189779-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 04/11/14

Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL